

**Projet de décision sur la modification des obligations imposées à France Télécom  
sur les marchés du transit commuté inter territoires  
20 juin 2007 - 19 juillet 2007**

**Réponse de France Télécom**

Synthèse

France Télécom confirme en tous points ce qu'elle a écrit dans sa réponse à la précédente consultation sur le transit commuté inter territoires :

- elle soutient l'initiative de l'Autorité visant à alléger les obligations pesant sur France Télécom sur le marché du transit inter territoires ;
- ces allègements sont totalement justifiés par l'évolution du marché, qui est de fait particulièrement concurrentiel et dynamique, et sur lequel France Télécom ne peut se positionner en disposant d'une réactivité suffisante du fait de la réglementation actuellement en vigueur, laquelle lui impose notamment une publication de ses tarifs dans une offre de référence avec un préavis de 3 mois.

Dans sa réponse, France Télécom apporte un erratum au niveau de l'annexe 2, les cellules en question sont signalées en rouge. Cette erreur matérielle est sans impact sur l'analyse faite par l'Autorité.

L'Annexe est soumise au secret des affaires.